

MOTION DE SUSPENSION DE LA GREVE

- Considérant la motion de grève d'avertissement déposée au gouvernement pour compter du 07 janvier 2013 ;
- Considérant les différentes motions de renouvellement des grèves pour non satisfaction des revendications ;
- Considérant les simulacres de négociation qui n'ont en fait pas pris en compte les revendications essentielles posées dans les motions de grève ;
- Considérant les mesures dilatoires et d'intimidations du gouvernement associant à sa cause élus locaux, têtes couronnées, imâms et la hiérarchie cléricale ;
- Considérant les combats héroïques et la détermination des travailleurs constitués en comités de grève et qui ont levé chaque fois les différents obstacles posés par le gouvernement ;
- Considérant la tactique de pourrissement de la situation, observée par le gouvernement qui a enfin divisé les responsables syndicaux et permis ainsi la non satisfaction des revendications ;
- Considérant la position des responsables de la FESYNTRA-FINANCES et de la CSTB qui consiste à se soumettre au principe de la fidélité à la base seule gage du succès des mouvements de grève ;
- Considérant la réunion des comités tenue le 10 mai 2014 à Azovè et demandant de suspendre les luttes sous la forme de grève et de poursuivre le combat en diversifiant les autres formes de luttes ;
- Considérant la réunion conjointe du comité confédéral de la CSTB et du Bureau Directeur de la FESYNTRA-FINANCES prenant en compte la déclaration des comités départementaux à Azovè et les résultats des Assemblées Générales départementales qui demandent elles aussi de changer de forme de lutte et de suspendre la grève.

La Confédération Syndicale des Travailleurs du Bénin et la FESYNTRA-FINANCES réunies ce jour jeudi 15 mai 2014 à la Bourse du Travail de Cotonou décident :

- 1- La suspension de la grève pour compter de ce jour **jeudi 15 mai 2014** dans les Etablissements scolaires et universitaires publics.
- 2- Exhortent tous les Enseignants à observer de nouvelles formes de lutte avec les autres travailleurs pour la suite du combat en vue de la satisfaction des revendications restées en rade.
- 3- **Demandent aux travailleurs réunis au sein du SYNTRACEF de poursuivre leur lutte telle que demandé par sa base.**
- 4- Exhortent les comités et les structures syndicales à ne pas céder devant les intimidations et menaces en combattant les affectations arbitraires et autres coups bas.
- 5- Demandent aux travailleurs à ne pas baisser les bras et à se tenir près à tout moment dès que possible pour reprendre la forme grève.
- 6- Rendent le gouvernement seul responsable de tout ce qui adviendrait s'il maintenait sa position inflexible.

Cotonou, le 16 mai 2014

Ont signé

CSTB

Paul Essè IKO.-

FESYNTRA-FINANCES

Laurent METONGNON.-